



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6240^e séance

Mardi 15 décembre 2009, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Kafando	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation
de la paix dans ce pays (S/2009/627)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/627)

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine), prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, M^{me} Sahle-Work Zewde.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Zewde à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Jan Grauls, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Belgique.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Grauls à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/627, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M^{me} Sahle-Work Zewde et de l'Ambassadeur Jan Grauls. Je donne maintenant la parole à M^{me} Zewde.

M^{me} Zewde (parle en anglais) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Étant donné qu'il s'agit également du dernier mois du mandat de votre pays au Conseil, de même que du mandat de la Libye, du Viet Nam, de la Croatie et du Costa Rica, je souhaite rendre hommage au travail remarquable que vous avez réalisé pour le continent africain et, de fait, pour la paix et la sécurité internationales. Je voudrais, à cette occasion, féliciter également les membres nouvellement élus du Conseil – le Nigéria, le Gabon, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil et le Liban – pour leur récente élection. J'espère que nous pourrons compter sur leur appui durant leur mandat au Conseil.

C'est le premier exposé que je présente au Conseil de sécurité depuis ma nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine. Cet exposé coïncide avec la présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2009/627), avant que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) ne devienne le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

Ces six derniers mois, j'ai tenu des consultations avec les parties prenantes du processus de paix, dont les partis politiques, les groupes armés, la société civile, les partenaires de développement, les organisations régionales et les pays voisins. Je souhaite donc faire part de mes observations et de mes

premières réflexions sur la façon dont nous pourrions faire face à la situation actuelle dans le pays.

Depuis 1999, la République centrafricaine est le théâtre de violences et d'affrontements entre le Gouvernement et les groupes rebelles. La signature des différents accords de paix, l'Accord global de paix de Libreville du 21 juin 2008 et le dialogue politique sans exclusive qui s'est tenu en décembre 2008 ont suscité l'espoir d'un retour à la normale dans le pays. Ce processus est parvenu aujourd'hui à une phase critique et du bon déroulement des élections avant la fin d'avril 2010, ainsi que de l'achèvement des composantes désarmement, et démobilisation des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) avant les élections dépendra le sort du processus politique. Ces deux grands événements, qui font l'objet des principales recommandations du dialogue politique sans exclusive, sont indispensables à la stabilisation durable de la situation en République centrafricaine.

Une Commission électorale indépendante a été mise en place le 8 octobre et l'ONU a signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de la République centrafricaine sur l'assistance électorale, tandis que des partenaires tels que l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agency for International Development et l'Union africaine participent à la coordination de l'assistance fournie à la République centrafricaine pour la tenue du scrutin.

Dans l'intervalle, un certain nombre de facteurs pourraient bouleverser le calendrier électoral, dont les tentatives de certains acteurs politiques de créer un vide constitutionnel et de demander une prorogation du mandat de l'Administration actuelle au-delà d'avril 2010, des restrictions entravant les capacités des dirigeants politiques à poursuivre normalement leur activité politique et d'éventuelles incitations à la haine ou aux divisions de la part de certains dirigeants politiques. En outre, le niveau actuel d'insécurité, lié aux activités des groupes armés qui ne sont pas encore associés au processus de paix, les mouvements de l'Armée de résistance du Seigneur dans certaines parties du pays, et le retard pris dans la mise en œuvre du programme de désarmement et de démobilisation font peser une menace grave sur l'ensemble du processus de paix.

Les progrès économiques réalisés à ce jour ont permis au pays d'atteindre au cours de l'année le point

d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il reste cependant beaucoup à faire pour lutter contre la pauvreté. Le programme de réforme de la fonction publique du Gouvernement et la lutte qu'il mène contre la corruption, ainsi que l'obligation faite aux hauts fonctionnaires et aux directeurs d'entreprises publiques de déclarer leur patrimoine sont encourageants. L'audit recommandé lors du dialogue politique ouvert tenu l'année dernière dans des domaines économiques clefs tels que les secteurs forestier, minier et des télécommunications devra être mené à bien.

L'ONU a continué d'œuvrer en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales de la République centrafricaine en vue de poursuivre la mise en œuvre de 12 projets prioritaires financés à hauteur de 10 millions de dollars par le Fonds de consolidation de la paix afin de faire face aux besoins immédiats du pays dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix. Il faut accroître le niveau de mise en œuvre de la plupart de ces projets et le Comité directeur national du Fonds de consolidation de la paix, coprésidé par moi-même et par le Ministre de la planification, des affaires économiques et de la coopération internationale de la République centrafricaine, examine des stratégies visant à accélérer le processus de mise en œuvre de ces projets clefs. On est déjà en discussion sur le déblocage d'une deuxième tranche de crédits depuis la tenue, le 25 septembre, de consultations nationales en vue de réviser le plan prioritaire du Fonds de consolidation de la paix de juin 2008 et de l'aligner sur les principaux piliers du cadre stratégique de consolidation de la paix en République centrafricaine.

La mise en œuvre du cadre stratégique reste la façon la plus viable de relever les défis auxquels la République centrafricaine est confrontée dans les trois domaines fondamentaux de la consolidation de la paix que sont la réforme du secteur de la sécurité et le programme de DDR, la bonne gouvernance et l'état de droit, et le développement socioéconomique. Je tiens à cet égard à saisir la présente occasion pour exprimer tous mes remerciements aux membres de la Commission de consolidation de la paix, et plus particulièrement à la formation République centrafricaine présidée par l'Ambassadeur de Belgique, Jan Grauls, pour leur engagement en faveur d'une stabilisation durable de la situation en République centrafricaine. La visite effectuée récemment par une délégation de la Commission en République

centrafricaine a bien montré que la Commission était prête à appuyer les efforts des autorités locales.

Pour instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine, le Gouvernement, les acteurs politiques nationaux et les autres parties prenantes doivent faire montre d'un véritable engagement et de la volonté politique de relever les nombreux défis auxquels le pays est confronté. De même, il est nécessaire, en cette conjoncture critique, que le processus de paix puisse s'appuyer sur le soutien et l'assistance concertés des pays de la région et de la communauté internationale. À ce titre, il faudrait intensifier les consultations politiques et les missions de bons offices impliquant toutes les parties et tous les acteurs du processus de paix si l'on veut parvenir à la mise en œuvre intégrale des conclusions de l'Accord global de paix de Libreville et du dialogue politique sans exclusive.

Il faut renforcer les capacités du Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue, créé le 29 janvier, afin d'accélérer le processus de prise de décisions et de veiller à la mise en œuvre de celles qui ont été prises. Les efforts de médiation et les initiatives de paix locales doivent également se poursuivre afin de veiller à ce que les prochaines élections ne provoquent pas une crise politique. Entre-temps, le cadre permanent de consultation recommandé par le dialogue politique inclusif doit être mis en place. Comme l'a recommandé la mission d'évaluation des besoins électoraux récemment dépêchée par les Nations Unies en République centrafricaine, la capacité des Nations Unies à fournir une orientation politique pendant les processus d'élections, de désarmement, de démobilisation et de réintégration devrait être renforcée. Il faudrait de même accroître l'appui régional et international fourni à la Commission électorale indépendante pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. À cet effet, les efforts et l'assistance internationaux doivent être coordonnés et fournis en temps voulu.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par le Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et du déploiement de 31 observateurs militaires. Ces observateurs devraient être déployés dans un proche avenir pour que le processus de désarmement et de démobilisation puisse s'achever avant la tenue des élections. Entre-temps, il faut accélérer la mise en œuvre du programme de réintégration des ex-combattants appartenant aux différents groupes rebelles qui ont signé les accords de

paix et le désarmement des autres groupes armés, des milices ethniques, des groupes d'autodéfense et des éléments armés non conventionnels qui ne sont pas visés par le processus.

Ces objectifs constituent ma plus haute priorité. Je continuerai de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales non gouvernementales, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, les représentants de la communauté internationale accrédités à Bangui, la Mission de consolidation de la paix de la CEEAC, la Force multinationale de l'Afrique centrale, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies au Soudan afin de réaliser ces objectifs.

Nous prions le Conseil de sécurité d'appuyer les recommandations susmentionnées. Avec sa bénédiction, la communauté internationale fournira les moyens nécessaires pour accélérer les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Cela encouragerait la mise en œuvre des recommandations du dialogue politique inclusif et ouvrirait la voie à la réconciliation avec les groupes qui n'ont pas encore adhéré au processus, contribuerait à la création de conditions propices à la tenue d'élections libres et justes, et encouragerait l'assistance économique.

Je voudrais maintenant parler brièvement des derniers événements relatifs au processus de transformation du BONUCA en un bureau intégré de consolidation de la paix : le BINUCA. Sur la base de la décision du Conseil en date du 7 avril (voir S/PRST/2009/5), et du cycle budgétaire de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont travaillé sans relâche, en coopération étroite avec le BONUCA, pour qu'un bureau intégré soit mis en place au 1^{er} janvier 2010. Nous avons achevé tous les entretiens avec les candidats aux postes les plus importants du nouveau bureau. Je suis déterminée à avoir un bureau intégré qui fonctionne adéquatement lorsque je présenterai mon prochain rapport au Conseil, au début de l'année prochaine. Je compte sur l'appui du Conseil pendant ce

processus de transition, qui comme les membres du Conseil le savent, n'est pas facile. Nous travaillons d'arrache-pied pour exécuter pleinement le mandat de la mission en adoptant une démarche harmonisée et en mettant en place des mécanismes de coordination pour tout le système des Nations Unies en République centrafricaine. Pour y arriver, la mission aura besoin de ressources humaines et financières suffisantes ainsi que du plein soutien et de la coopération de la Commission de consolidation de la paix, des autres efforts internationaux et régionaux et des autres missions des Nations Unies dans la région.

En conclusion, je voudrais souligner que la situation générale sur le plan politique, socioéconomique et sécuritaire en République centrafricaine reste précaire et problématique. Ce n'est que grâce à une ligne de conduite bien définie de la part des acteurs internationaux et régionaux que la République centrafricaine pourra passer d'une situation de conflit à une situation de pays sorti d'un conflit. Une République centrafricaine en paix contribuerait à la stabilité de l'Afrique centrale, étant donné que cette région connaît des problèmes en matière de sécurité.

Une combinaison de facteurs – bons offices, médiation, appui financier et mesures efficaces – permettrait d'instaurer une paix durable et un développement socioéconomique dans ce pays riche en ressources minérales, mais paradoxalement pauvre.

Le Président : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Jan Grauls de Belgique, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

M. Grauls (Belgique) : Avant tout, j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à m'adresser au Conseil de sécurité en ma capacité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix. J'aimerais également saluer la présence de M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine qui, après quelques mois seulement, se montre déjà parfaitement à la hauteur de la tâche difficile qui lui incombe.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2009/627), que M^{me} Zewde vient de présenter, décrit de manière adéquate la situation en République centrafricaine, les progrès réalisés dernièrement ainsi que les principaux défis du moment.

La formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix avait plaidé pour la transformation du BONUCA en un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et avait salué la déclaration présidentielle du 7 avril (S/PRST/2009/5), formalisant la transition de Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) en Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Le Bureau intégré permettra de mieux soutenir les travaux de la Commission de consolidation de la paix en République centrafricaine. L'effort de consolidation de la paix nécessite en effet coordination et cohérence. Ce sont les deux principaux axes du nouveau mandat de la présence onusienne à Bangui.

Depuis l'adoption de notre Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine en mai dernier, je me suis rendu sur le terrain à deux reprises, une première fois fin août et plus récemment, du 3 au 10 décembre, avec une délégation de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix composée des représentants de la Pologne, du Gabon, de l'Afrique du sud, de la France, du Japon, de la Belgique, de la Chine ainsi que de l'Organisation internationale de la Francophonie. Je crois pouvoir dire que, depuis l'adoption du Cadre stratégique, qui constitue en quelque sorte la feuille de route de nos travaux, le premier bilan semestriel est positif. En effet, des progrès significatifs ont été accomplis, même si la situation en République centrafricaine continue de présenter d'énormes défis.

Compte tenu de la situation en Centrafrique et ayant à l'esprit les recommandations du dialogue politique inclusif, qui s'était tenu à Bangui en décembre 2008, nous avons concentré notre attention dans un premier temps sur le secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix a ainsi maintenu un regard vigilant, mais bienveillant, sur le processus qui a permis la finalisation du document de projet pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants. Ce projet s'élève à

27 millions de dollars. Ce financement est assuré grâce à des contributions provenant non seulement du Fonds pour la consolidation de la paix et de certains membres de la Commission, dont l'Union européenne, mais aussi – et surtout – des organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Je voudrais souligner aussi que cette dernière organisation régionale a mis à disposition des observateurs militaires, qui sont déjà arrivés en République centrafricaine.

Grâce à ces efforts conjoints des autorités centrafricaines et de la communauté internationale, le processus est maintenant prêt à être lancé sur le terrain, et en attendant la désignation d'un organisme chargé de coordonner le programme de réinsertion. Le lancement de ce programme de DDR est de la plus haute urgence, étant donné que des élections devront être organisées avant avril 2010 et qu'il s'agit de sécuriser l'ensemble du territoire centrafricain en vue de ces élections.

Dans le domaine plus vaste de la réforme du secteur de sécurité, la table ronde qui s'est tenue à Bangui fin octobre a permis aux autorités centrafricaines d'adopter une stratégie nationale. Il s'agit d'une étape importante qui démontre que l'appropriation nationale par les autorités centrafricaines est devenue réelle sur le plan technique et politique. Dans les mois à venir, nous devons nous concentrer sur l'opérationnalisation de la réforme du secteur de la sécurité et sur son financement. Dans ce contexte, il semble opportun d'organiser une conférence de bailleurs de fonds pour la réforme du secteur de la sécurité au cours du premier semestre de l'année 2010 afin de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale. La Commission estime que le moment est venu d'établir un lien solide entre le processus de DDR et la réforme du secteur de la sécurité.

La Commission de consolidation de la paix travaille parallèlement sur les autres priorités du Cadre stratégique, tout aussi essentielles. Dans le domaine de la bonne gouvernance et de l'état de droit, des progrès ont été accomplis grâce aux efforts conjoints du Gouvernement et de ses partenaires internationaux, tels que l'Organisation internationale de la Francophonie et le Programme des Nations Unies pour le développement. La campagne essentielle de lutte contre la corruption, une des conditions essentielles du redressement socioéconomique, en est un exemple.

Par ailleurs, l'adoption du Code électoral révisé et l'établissement de la Commission électorale indépendante sont des signaux clairs de la volonté du Gouvernement de tenir les élections de l'année prochaine dans les délais constitutionnels. La Commission de consolidation de la paix et ses membres se sont exprimés en faveur d'un soutien à l'organisation de ces élections. À cet égard, certains membres de la Commission ont déjà annoncé des contributions, notamment en vue de soutenir les travaux de la Commission électorale, dont les membres ont été nommés parmi les entités ayant participé au dialogue politique inclusif.

Toutefois, il reste à répondre à des besoins de financement considérables et à surmonter de nombreuses difficultés, telles que la composition des listes électorales et l'organisation logistique du scrutin. La Commission électorale indépendante doit par ailleurs encore établir un calendrier en vue des élections, ainsi qu'un projet de budget détaillé. J'appelle le Gouvernement centrafricain à honorer le financement propre prévu dans les budgets de 2009 et de 2010 et à donner à la Commission électorale indépendante les moyens et l'espace politique pour une composition transparente des listes.

J'appelle également la communauté internationale à verser des contributions dans le fonds électoral que le Programme des Nations Unies pour le développement vient d'établir et à fournir une assistance technique à la Commission électorale indépendante. Enfin, le déploiement de missions d'observation électorale internationales avant, pendant et après les élections devra être assuré.

Les préparatifs du projet des pôles de développement ont beaucoup progressé, et l'année 2010 verra finalement débiter la réalisation de ce projet qui figure sous le volet « développement » de notre Cadre stratégique. Ces pôles viendront améliorer les conditions de vie de la population, notamment ceux qui ont le plus souffert du conflit. La Commission européenne, auteur du concept, et membre de la Commission de consolidation de la paix, a d'ores et déjà annoncé une contribution substantielle. Des efforts considérables seront nécessaires pour mobiliser, ici aussi, les ressources nécessaires pour soutenir ce projet.

Dans les six prochains mois, nous sommes appelés à nous concentrer sur un nombre restreint d'actions prioritaires entre toutes, telles que le

lancement effectif du processus de DDR, la mobilisation de ressources pour la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre d'une table ronde des bailleurs de fonds, l'organisation d'élections libres et transparentes en 2010, ainsi que le lancement concret du projet des pôles de développement. Ces priorités sont intimement liées, et il est surtout déterminant de réaliser les premières phases du processus de DDR avant la tenue des élections présidentielles et législatives. Un échec du processus de DDR risque de compromettre le processus électoral et, partant, de déstabiliser le pays.

Or, bien que les préparatifs techniques du programme de DDR aient été finalisés avec l'arrivée des observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et leur prochain déploiement sur le terrain, toutes les conditions politiques et sécuritaires préalables ne semblent pas encore en place. Ainsi, les récents accrochages entre la Convention des patriotes pour la paix et la justice (CPJP) et les Forces armées de la République centrafricaine à Ndélé témoignent des tensions interethniques persistantes dans le nord-est du pays.

Dans le nord-ouest, l'activité continue des coupeurs de route et des groupes d'autodéfense pourrait servir de prétexte à l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) pour ne pas se désarmer. Et l'enlèvement de deux travailleurs humanitaires près de Birao démontre que le déploiement des observateurs militaires n'est pas sans risques. J'appelle le Gouvernement centrafricain à redoubler d'effort, de dialogue et de médiation entre les différents groupes ethniques et armés afin de créer l'environnement propice pour la réussite du programme de DDR, qui doit néanmoins démarrer comme prévu avant la fin de l'année. Aucun nouveau délai n'est acceptable.

Je voudrais signaler enfin que la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix prend très à cœur la situation des femmes et des enfants, qui sont souvent les premières victimes d'un conflit, et déploie tous les efforts pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité concernant la lutte contre les violences sexuelles, les enfants et les conflits armés, et la protection des civils à travers les domaines prioritaires du Cadre stratégique.

Lors de notre dernière visite, l'accès à un centre pour des enfants soldats démobilisés nous a malheureusement été refusé par l'APRD, le groupe armé dirigé par Jean-Jacques Démafouth auquel ces enfants étaient associés.

Dans tous les domaines prioritaires, des efforts considérables sont requis de tous les partenaires de la consolidation de la paix en République centrafricaine avec l'assistance de la communauté internationale, et je les encourage tous à s'y engager avec conviction et avec la volonté unanime de changer le pays.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Grauls de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : Monsieur le Président, c'est pour moi un agréable devoir de prendre la parole devant ce conseil que vous présidez pour vous présenter les points de vue du Gouvernement de la République centrafricaine sur le rapport du Secrétaire général relatif à la situation qui prévaut dans mon pays. Mais avant tout, permettez-moi d'exprimer toute mon appréciation pour le rôle que le Burkina Faso joue dans les différentes crises en Afrique de l'Ouest en sa qualité de médiateur, et dont nous connaissons tous les résultats.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport très exhaustif, qui permettra au Conseil d'apprécier le rôle des acteurs dans l'espace centrafricain en matière de consolidation de la paix.

Je voudrais soutenir les déclarations qui viennent d'être faites par la Représentante spéciale du Secrétaire général et par le Président de la formation République centrafricaine.

Un an s'est écoulé depuis la tenue du dialogue politique inclusif qui a lancé le processus de paix et de stabilisation du pays. Il y a eu certes des avancées significatives, mais également des retards. Certaines recommandations étaient prioritaires pour la mise en œuvre effective des conclusions du dialogue, à savoir la formation d'un Gouvernement d'union nationale, la création d'un Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, celle d'un Comité de suivi de l'application des recommandations issues du dialogue, l'organisation des élections en 2010.

Tout ce programme ne pouvait se concrétiser qu'à travers des axes prioritaires définis de commun accord avec les partenaires extérieurs, notamment la réforme du secteur de la sécurité et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants, la bonne gouvernance et l'état de droit, enfin la mise en place de pôles de développement, indispensables au développement socioéconomique.

Un pays qui voudrait vraiment aspirer à une paix véritable et durable doit s'assigner un devoir, celui de rejeter la logique de la guerre. C'est ainsi que le Gouvernement et les partis politico-militaires ont accepté d'adopter comme priorité des priorités le désarmement et la démobilisation des rebelles. Le 13 août 2009, journée commémorative de l'indépendance de la République centrafricaine, a été le lancement de la sensibilisation du programme de DDR par le Président Bozizé pour marquer la volonté politique du Gouvernement de découdre définitivement avec cette logique. À l'exception d'un seul groupe rebelle, tous les autres ont décidé de collaborer. Le comptage a déjà commencé pour dénombrer l'effectif exact. Un pré-cantonement a également été annoncé.

À l'initiative du Gouvernement, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Comité directeur du programme de DDR ont signé un mémorandum qui prévoit le déploiement d'observateurs militaires, chargés de superviser le processus de DDR. Avec les financements enregistrés jusqu'à ce jour, le démarrage du programme de DDR devrait logiquement être effectif avant la fin décembre 2009. Cependant, le processus de DDR ne peut se faire sans des mesures dans la réforme du secteur de la sécurité.

Ici aussi des efforts sont entrepris pour un déploiement des forces de défense et de sécurité dans les zones libérées, mais il y a aussi un travail de formation pour la restauration de la confiance entre les populations et les forces de sécurité. Il convient également d'assurer un espace de paix et de sécurité où l'ensemble des acteurs peuvent circuler librement. Les autorités compétentes s'y attellent.

La République centrafricaine vit en ce moment dans la fièvre des élections. Le Gouvernement est déterminé à organiser ce devoir civique dans les échéances dictées par la Constitution, même si le calendrier reste serré. Ce n'est qu'un processus. Le code électoral a été adopté. La Commission électorale

indépendante a été mise en place, avec les six entités, comme le prévoit le code électoral. Son président a été élu. Avec une enveloppe totale de 331 millions de francs CFA mise à disposition, la Commission peut déjà valablement élaborer un programme avec un chronogramme à l'appui. D'ailleurs, l'expertise technique est en place et le concours du Programme des Nations Unies pour le développement en la matière ne pose pas de problèmes.

Avec un début de démarrage du processus de désarmement et de démobilisation, les élections peuvent se tenir dans les délais, car il faut comprendre que le programme dans son ensemble reste complexe et compliqué et demande beaucoup de temps. Pour se faire, un travail énorme de sensibilisation et d'accompagnement reste nécessaire pour un aboutissement heureux.

L'appropriation doit rester nationale. Cela a été démontré à plus d'un titre. Cependant, le Gouvernement doit être accompagné dans cette mission difficile et très délicate. Les défis sont énormes, et la volonté y est. Le problème de financement des différents programmes interpelle la communauté internationale. Les acquis déjà enregistrés doivent être préservés. Nous restons reconnaissants à l'appel du Secrétaire général dans son rapport en faveur de l'appui à la Commission et au processus électoral ainsi qu'à la participation à la table ronde sur les réformes du secteur de la sécurité. La communauté internationale a le devoir d'aider la République centrafricaine par souci de solidarité.

Au plan économique, beaucoup de progrès positifs réalisés témoignent de ce que le Gouvernement est résolu à exécuter ses programmes dans la stricte observance de la gouvernance, qui nécessite la mise en œuvre du plan de modernisation de la justice, la lutte contre la corruption et la réforme de l'administration; au fait, de faits positifs sur la population qui, en finalité, demeure le bénéficiaire des dividendes de la paix.

Des réformes dans tous les secteurs ont abouti finalement à l'adhésion de la République centrafricaine au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'allègement de sa dette extérieure. Le Gouvernement entend profiter de cette procuration pour juguler une partie de sa dette intérieure.

La préoccupation du Gouvernement ne s'entend pas seulement de la réticence de certains groupes

rebelles nationaux qui refusent d'intégrer le processus de paix malgré les efforts de médiation et de réconciliation en cours. Mais il y a aussi la présence de groupes armés étrangers qui sapent tout ce processus, alors que le secteur de la sécurité souffre d'insuffisances pour élargir son autorité jusque dans les régions rurales reculées. Nous saluons donc les initiatives sous régionales tendant à former un front unique transfrontalier contre le banditisme et la circulation illicite des petites armes.

L'adhésion de la République centrafricaine aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris) depuis le 28 septembre 2009, grâce à l'UNICEF et à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants en période de conflit armé demeure significative en ce sens qu'elle a démontré la volonté du Gouvernement de ne plus voir des enfants servir dans les groupes armés. Nous saluons l'UNICEF et le Fonds pour la consolidation de la paix pour leur engagement et pour avoir créé un centre de formation pour ces jeunes en vue de leur réinsertion dans la vie civile avec des activités génératrices de revenus.

Je saisis cette occasion pour remercier très sincèrement la formation République centrafricaine pour les efforts remarquables et engagés dans la consolidation de la paix en Centrafrique. Le Fonds pour la consolidation de la paix pose également des actes concrets qui encouragent une frange de la population ayant subi les contre-courants de conflits. L'ONU a toujours été au chevet de mon pays en temps de crises graves et continue à le soutenir même en

temps d'accalmie. Nous lui sommes reconnaissants de travailler en symbiose avec les autres partenaires. C'est ici le lieu d'encourager la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) en remplacement du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), qui lègue neuf années de consécration à la République centrafricaine.

Je ne saurais conclure sans rendre un hommage mérité à M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine, qui, par son travail et son dévouement inégalés dans un contexte difficile, a su conquérir avec sa vaste expérience la confiance des Centrafricains et des Centrafricains. Je lui souhaite beaucoup de courage.

Tous nos remerciements sont adressés aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur contribution à la cause de la paix en République centrafricaine.

Enfin, je ne saurais terminer sans pour autant féliciter le Gabon, dont le mandat de médiateur dans la crise centrafricaine a été reconduit au cours du dernier Sommet de la CEEAC.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre des consultations.

La séance est levée à 11 heures.